



APREP MULTIGESTION

Pour exercer une véritable gestion active et discrétionnaire de son épargne, au moyen d'instruments financiers dûment sélectionnés et de fonctionnalités modernes

LES ATOUTS

- Une gamme d'OPCVM rigoureusement sélectionnés parmi les gérants reconnus et incontournables du monde de la gestion d'actifs
- Une gamme d'OPCVM d'exception "**Talents Rares**" véritables outils de diversification
- Un contrat multifonds euros référençant
 - **l'Actif Général** de La Mondiale
 - **€uroCit**, actif en euros doté d'un moteur de performance ISR
 - **€urythmie**, actif en euros doté d'un moteur de performance diversifié
- 4 options d'arbitrages automatiques et 2 options de réallocation d'épargne pour
 - **optimiser** sa stratégie d'investissement sur l'ensemble de son épargne
 - **profiter** de la hausse des marchés financiers
 - conserver la **performance** et limiter les baisses de tout ou partie des unités de compte
- 3 profils pour déléguer la gestion de son épargne à des experts financiers :
 - **Profil Réactif de DNCA** pour les investisseurs qui souhaitent privilégier la recherche de performance par une gestion proactive et opportuniste
 - **Profil Flexible de Lazard Frères Gestion** pour les investisseurs qui recherchent une exposition aux marchés actions à long terme tout en bénéficiant d'une volatilité sensiblement inférieure grâce à une allocation flexible
 - **Profil Energic de LMG**A (La Mondiale Gestion d'Actifs) pour les investisseurs qui recherchent une performance élevée sur le long terme tout en acceptant des risques de fluctuations à court terme
- Deux arbitrages gratuits par an
- Des garanties décès optionnelles : plancher, plancher indexée, cliquet, majorée, bénéficiant de la tarification vie universelle
- La fiscalité dérogatoire de l'assurance vie :
 - en cas de rachat, **une fiscalité dégressive** en fonction de la durée effective de l'adhésion
 - en cas de décès, **une exonération des droits de succession** dans les limites des articles 990 I et 757 B du CGI

**En vous présentant APREP MULTIGESTION,
votre Conseiller met à votre disposition
la garantie de grandes signatures et un service de qualité personnalisé.**

APREP MULTIGESTION

Contrat d'assurance vie de groupe à capital variable libellé en euros
et/ou en unités de compte souscrit par l'Association APREP auprès de La Mondiale Partenaire

VERSEMENTS

- **Versement minimum :**
 - à l'adhésion 5 000 euros
 - en cours de contrat 750 euros
 - programmé :
 - 100 euros/mois
 - 300 euros/trimestre
 - 600 euros/semestre
 - 1 200 euros/an

DURÉE

- **Déterminée (8 ans mini) ou Vie Entière**

DATE D'EFFET

- **Quotidienne** pour toutes les opérations

FRAIS

- **Cotisation d'entrée à l'Association :** 15 euros
- **Frais sur versements :** 4,50 % max.
- **Frais d'entrée et de sortie des supports :** 0 %
- **Frais de gestion annuels :** 0,96 % quel que soit le support financier
- **Frais de gestion de délégation financière (profils) :** 0,50 %

SUPPORTS FINANCIERS

- **Supports en unités de compte investis sur différents marchés :** Une offre large d'environ 200 OPCVM conjuguant acteurs globaux et sociétés indépendantes
- **Contrat Multifonds en euros :**
 - Participation aux bénéfices : 100 %**
 - **Actif Général de La Mondiale** (taux de rendement net en 2007 : 4,20 %)
 - **€uroCit'**, actif en euros composite investi à hauteur de 80 % sur l'Actif Général et 20 % en OPCVM actions ISR
 - **€urythmie**, actif en euros composite investi à hauteur de 70 % sur l'Actif Général et de 30 % en OPCVM diversifiés

3 profils de gestion

- Réactif de DNCA
- Flexible de Lazard Frères Gestion
- Energic de LMGA

OPTIONS DE GESTION

- **Une gamme complète d'options d'arbitrages automatiques :**
 - Progression - Amplitude / Confort
 - Top - Floor - Clic Floor - Corridor

ARBITRAGE

- **Libres**
- **Minimum :** 750 euros
- **Coût :** 0,50 %
- **2 arbitrages gratuits par an**

RACHAT PARTIEL

- **Minimum :** 500 euros
- **Coût :** 0

REVENUS RÉGULIERS

- **Par rachats partiels programmés**
- **Coût :** 0

AVANCE

- **Minimum :** 2 000 euros
- **Maximum :** 60 % de l'épargne
- **Coût :** TME + 1,50 %

GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS

- **Possibilité d'opter pour l'une des garanties décès suivantes :**
 - Garantie Plancher
 - Garantie Plancher Indexée
 - Garantie Cliquet
 - Garantie Majorée

OPTIONS AU TERME

- Prorogation d'année en année
- Paiement du capital
- Versement d'une rente viagère revalorisée
- Panachage entre capital et rente

FISCALITÉ EN CAS DE RACHAT

- Réintégration à l'Impôt sur le Revenu (IR)
OU

- Option pour le prélèvement forfaitaire libérateur (PFL) dont le taux est fonction de la durée du contrat :
 - 35 % entre 0 et 4 ans,
 - 15 % entre 4 et 8 ans,
 - 7,5 % pour le contrat de plus de 8 ans après abattement de 4 600 € pour une personne seule et 9 200 € pour un couple

Dans les 2 cas, prélèvements sociaux de 11 % applicables

FISCALITÉ EN CAS DE DÉCÈS *

Primes versées avant les 70 ans de l'adhérent

La fraction de capital garanti en cas de décès, constituée par des primes versées avant les 70 ans de l'adhérent est soumise à un prélèvement de **20 %** après un abattement de **152 500 euros** (article 990 I).

Primes versées après les 70 ans de l'adhérent

Les primes versées à compter des 70 ans de l'adhérent sont soumises aux droits de succession après un abattement de **30 500 euros** (article 757B).

FISCALITÉ DE LA RENTE VIAGÈRE

La fraction de rente imposable à l'IR est déterminée au jour du 1er versement de la rente en fonction de l'âge du crédientier

- 70 % si le rentier a moins de 50 ans lors du premier versement de la rente,
- 50 % si le rentier a entre 50 et 59 ans lors du premier versement de la rente,
- 40 % si le rentier a entre 60 et 69 ans lors du premier versement de la rente,
- 30 % si le rentier a 70 ans ou plus lors du premier versement de la rente

* Contrats souscrits après le 20/11/1991 et prime versée après le 13/10/1998